

La violence dans les établissements lasalliens : origines, permanence, idéologie

Avril 2026

Dans un article à paraître (Debarbieux, E., 2026, « On ne peut plus rien faire. Sur l'idéologie punitive en éducation »), la question de la violence éducative est replacée dans un contexte historique et sociétal : ainsi, les manuels à destination des maîtres sous l'Ancien Régime consacrent peu de place à la pédagogie et des volumes entiers à la civilité scolaire et à la discipline correctrice. L'arsenal punitif comportait la baguette sur les doigts, les verges, la prison « selon la gravité de la faute », et la « place de l'âne » — les contrevenants revêtus de leurs oripeaux, hués à la porte de l'école par l'ensemble des écoliers.

Cela paraît très lointain. Les institutions mises en cause dans l'affaire Bétharram se défendent en précisant en rapportant les faits à un passé révolu et à une pathologie personnelle des auteurs. C'est une défense que nous avons aussi entendue chez les Lasalliens : l'époque était plus rude, les méthodes aussi. Elle n'est pas convaincante, d'une part parce que ce passé est récent au regard de l'évolution des pratiques éducatives, d'autre part parce que derrière ces faits, au-delà de Bétharram et des établissements Lasalliens, c'est un fonctionnement social et une conception de l'enfant qui sont en jeu.

Debarbieux argue que Bétharram est d'abord une idéologie — celle qui a autorisé des pratiques violentes maintenant bien documentées. Ces pratiques étaient-elles cachées ? Pas au niveau des châtiments corporels. Plusieurs plaintes avaient été médiatisées dès 1996. La condamnation, en juin 1996, d'un surveillant pour maltraitance n'a entraîné aucune conséquence administrative : il sera, l'année suivante, promu Conseiller principal d'éducation, puis directeur adjoint. Sa défense : il avait « usé de son devoir de correction ». Michel Bouyrie, maire de Lestelle-Bétharram de 1983 à 2001, a reconnu devant Mediapart en février 2025 la notoriété publique de ces violences : « Les familles savaient qu'on y distribuait quelques gifles et donnaient tacitement leur accord. » François Bayrou lui-même, devant la commission parlementaire, a qualifié la gifle de « geste éducatif ». Cette idéologie du redressement est aussi une idéologie de l'enfermement : être interne à Bétharram était en soi une punition, un moyen d'éloigner l'enfant pour en faire un homme.

Nous attendons avec intérêt la publication de cet article. Nous espérons que les établissements Lasalliens feront l'objet d'études comparables, nourries des témoignages que l'Association MVR recueille depuis février 2026.

Ce qui suit est une première tentative pour répondre à deux questions essentielles :

- Les établissements Lasalliens ont-ils, dès l'origine, pratiqué une pédagogie plus violente et fondée sur les châtiments corporels que d'autres institutions — par exemple les Jésuites ?
- Pourquoi ces pratiques ont-elles perduré plus longtemps dans les établissements Lasalliens alors qu'elles évoluaient ailleurs à partir des années 1950, et surtout après 1968 ?

Jean-Baptiste de La Salle a fondé son Institut à la fin du XVII^e siècle comme une œuvre chrétienne dédiée à l'éducation des enfants pauvres, à une époque où presque toute la population n'avait accès à aucun enseignement. La rigueur lasallienne répondait à un besoin pragmatique : les enfants des rues vivaient dans un chaos, et l'école offrait un cadre prévisible. La discipline n'était pas « absolue » par plaisir de dominer, mais fonctionnelle pour gérer des classes de 60 à 100 élèves (méthode simultanée). Pour l'époque, elle constituait une tentative de rationaliser l'enseignement et de protéger l'enfant contre la brutalité désordonnée des maîtres de quartier non formés.

Le tableau suivant compare l'approche lasallienne à celle des Jésuites, qui s'adressaient principalement aux élites.

Caractéristique	Pédagogie Jésuite (Ratio Studiorum)	Pédagogie Lasallienne (La Conduite)
Public cible	Élites, aristocratie, haute bourgeoisie.	Enfants d'artisans et pauvres.
Discipline	Basée sur l'émulation et la compétition (honneurs/prix).	Basée sur la régularité, l'ordre et le silence.
Châtiments	Délégués à un « correcteur » (souvent laïc) pour préserver l'image du prêtre.	Intégrés au règlement, mais encadrés pour éviter l'abus.
Langue	Latin (vecteur de distinction sociale).	Français (vecteur d'insertion professionnelle).

Au XX^e siècle la réputation de sévérité accrue des établissements lasalliens reposait sur une distinction entre discipline structurelle et violence physique. Contrairement aux ordres qui privilégiaient le tutorat ou le dialogue (comme les Jésuites avec la *disputatio*), les Frères utilisaient la méthode simultanée, qui exigeait une codification rigide des gestes et du silence. Ce qui était perçu comme une efficacité pédagogique au XVII^e siècle fut ressenti comme une austérité excessive au XX^e, surtout face à la montée des pédagogies nouvelles (Montessori, Freinet).

Jusqu'au milieu du XX^e siècle, les Lasalliens restaient très ancrés dans l'enseignement technique et professionnel pour les classes populaires. L'idéal du « maître de métier » orientait la discipline vers la préparation à la rigueur du monde du travail. Là où les Jésuites, s'adressant à la bourgeoisie,

jouaient sur l'émulation et le sentiment d'honneur, les Frères — religieux laïcs, donc sans le statut protecteur du clerc — usaient d'une autorité plus directe. La rigueur était vue comme une forme de charité : donner aux pauvres les codes de la réussite par la discipline.

Mais cette prise en compte de la condition sociale des « pauvres » de De La Salle s'est transformée, au XX^e siècle, en un mépris latent pour l'intégrité de l'enfant, sous prétexte de lui forger un caractère. Les classes populaires étant déconsidérées, l'environnement familial et social (familles nombreuses, précarité, alcoolisme, décès prématurés) servait de justification à une prise en charge brutale.

S'il est vrai que les méthodes étaient globalement plus rudes partout, l'ampleur des témoignages recueillis par MVR depuis février 2026 suggère un système qui a perduré bien au-delà de la norme des années 1970–1995. Dans des établissements « clusters » comme Jean-Baptiste-de-La-Salle à Rouen jusqu'à la fin des années 1990, ce n'était pas de la sévérité — c'était une violence systémique : d'anciens élèves du primaire et du collège décrivent des violences physiques sadiques et des abus sexuels, commis en toute impunité sous couvert de discipliner et de « dresser » les enfants. Et contrairement à d'autres congrégations ayant engagé des réformes de transparence, la culture du secret a permis à des comportements déviants de se maintenir.

La persistance de ces pratiques à JB Rouen et tant d'autres établissements Lasalliens (Passy-Buzenval à Rueil, Saint-Privat à Mende, PIC Béziers, La Salle Metz, Saint-Augustin à Saint-Germain-en-Laye, etc.) après 1970 — période où la société française avait largement rejeté les châtiments corporels (interdits dans le public dès la fin du XIX^e siècle) — s'explique par plusieurs facteurs :

- Les établissements Lasalliens, notamment les pensionnats, fonctionnaient comme des microsociétés à part : tradition du silence comme outil pédagogique, communautés de Frères vivant en vase clos, héritage accumulé de pratiques déviantes.
- L'autorité des Frères, bien que déclinante en nombre, restait absolue dans certains internats. Les laïcs qui les remplaçaient étaient formés à la « méthode lasallienne » et perpétuaient les pratiques — parfois avec une violence pathologique.
- Le manque, voire l'absence de formation des enseignants et des encadrants : la loi Debré de 1958 a pris des décennies à être appliquée, et nombre d'enseignants (Frères et laïcs, eux-mêmes recrutés souvent parmi les relations des Frères) avaient un niveau d'éducation limité (secondaire, voire seulement BEPC ou même, dans un cas documenté, le certificat d'études) ; pour les surveillants, on notait une préférence pour les anciens militaires, souvent des vétérans des guerres d'Indochine et d'Algérie.

Lorsque la direction a commencé à être confiée à des laïcs dans les années 1990, les établissements se sont alignés progressivement sur les normes modernes de protection de l'enfance. Mais les témoignages montrent que certaines pratiques ont perduré, parfois jusqu'à nos jours, en prenant le relais des coups : tortures blanches sans contact physique (immobilisation dans

des positions douloureuses), brimades psychologiques, harcèlement, humiliations publiques. Ces dérives, contraires au respect et à la protection de l'enfant, entretiennent un climat propice aux prédateurs sexuels et laissent des traces durables sur les trajectoires de vie.

Sujets de tribune à venir

Un premier sujet à approfondir est le continuum entre **violence du châtement corporel et violence sexuelle** : la soumission par les coups constitue un degré vers la soumission sexuelle. Les éducateurs catholiques du passé n'en étaient pas ignorants : les Frères lasalliens étaient instruits que le fouet et le martinet administrés sur des fesses déculottées devaient l'être sans désir impur et « pour ne pas offenser la pudeur » en gardant « les règles de la modestie » — formulation qui dit, en creux, tout ce qu'elle cherche à conjurer.

Un second sujet, soulevé par Debarbieux et présent dans de nombreux témoignages, reste à explorer : **que savaient les parents ?** Étaient-ils, comme le décrit une victime de Jean-Baptiste-de-La-Salle à Rouen dans les années 1990, « ravis de la sévérité » ? Ou étaient-ils plutôt ignorants de la réalité de ces violences, même s'ils y avaient plus ou moins tacitement acquiescé ? La réponse à cette question porte des implications directes sur la compréhension des mécanismes de silence qui ont laissé des générations d'enfants sans protection.

Ces deux sujets feront l'objet de tribunes à venir. N'hésitez pas à y contribuer, ou à nous proposer votre propre tribune à publier sur notre site.